



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 octobre 2026 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2026-20293 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre un nombre de cases de stationnement à 21 cases au lieu du minimum requis de 28 cases, le tout tel que montré au plan projet d'implantation accompagnant la dérogation mineure, préparé par Martin Rhéault, arpenteur-géomètre, dossier 26-0930, minute 3415 en date du 05 juin 2026.

Identification du site concerné : Matricule : 5968-17-5873
Cadastre : 6 152 584
Adresse : côte Saint-Nicholas

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 9 septembre 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca